



Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

jean-baptiste andrivet

a suivi avec succès le **MODULE 2 : LES PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES**

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 87 %

Fait à Paris le 10 février 2024

CNIL